



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 09 avril 2026

DATE DE CONVOCATION  
03 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (**pouvoir de M Martial PARIZOT**), M. Benjamin BONIN (**pouvoir de Mme Catherine BONIN**), Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (**pouvoir de Mme Denise ALLEMAND**), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (**pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO**), Mme Catherine BONIN (**pouvoir à M. Benjamin BONIN**), Martial PARIZOT (**pouvoir à Mme Bernadette BERGER**).

Secrétaire de séance : Madame Sarah ROUILLON.

Membres en exercice	44	Délibération n°09/04/2026/02
Présents	41	Objet : Fixation du nombre des autres membres du
Pouvoirs	03	bureau communautaire
Votants	44	

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, « éventuellement », d'un ou de plusieurs autres membres. La création de postes d'autres membres du bureau est facultative et leur nombre n'est pas limité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 01 voix CONTRE (M. Dominique XOLIN),
  - 43 voix POUR,
- FIXE le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 13.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 09 avril 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER